

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

DIR
16686

Déclaration de Maladie : N° P19- 0009320

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 9033

Société :

Royal Air Maroc

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : RAHIL Moushslia Date de naissance : 03/03/1972

Adresse : moushslia@royalairmaroc.com

Tél. : 0669183286 Total des frais engagés : 17000 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. Hajar ALAMI
Médecin Dentiste
24 Rés. Zine El Mahaba Porte
Etg. 02 Casablanca Tel: 05 22 00 02 46

Date de consultation : 11/12/2019

Nom et prénom du malade : Radhi ABOENRIHMANE

Age: 12 ans

Lien de parenté : Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : gingivite

gencive dentaire

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA

30 DEC 2019

Signature de l'adhérent(e) :

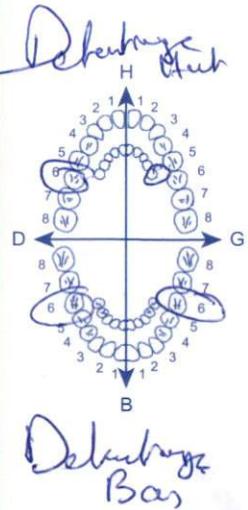
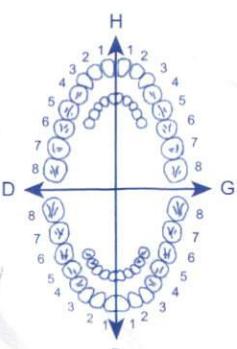
Le : 30/12/2019
ACCUEIL

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient												
		<p>1 Haut Dentabage D₁₂ 2 Bas Dentabage D₁₂ 4 6 Céposit D₁₀ 3 6 Céposit D₁₀ 1 6 Céposit D₁₀ 6 8 Céposit D₁₀</p>													
			COEFFICIENT DES TRAVAUX D₆₄												
			MONTANTS DES SOINS # 1700,00 DH												
		<p>Dr. Hajar ALAMI Médecin Dentiste Bd. Med V-Plce S. Mohammed Porte 204 Rés. Zine El Mahaba Porte B Etg. 02 - Casablanca - Tél: 05 22 00 02 46</p>	DEBUT D'EXECUTION 11/12/19												
			FIN D'EXECUTION 28/12/19												
ODF PROTHÉSES DENTAIRES		DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE													
		<table border="1" data-bbox="414 923 650 1069"> <tr> <td>H</td> <td>25533412</td> <td>21433552</td> </tr> <tr> <td>D</td> <td>00000000</td> <td>00000000</td> </tr> <tr> <td>B</td> <td>35533411</td> <td>11433553</td> </tr> <tr> <td>G</td> <td></td> <td></td> </tr> </table> <p>[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession</p>	H	25533412	21433552	D	00000000	00000000	B	35533411	11433553	G			COEFFICIENT DES TRAVAUX
H	25533412	21433552													
D	00000000	00000000													
B	35533411	11433553													
G															
			MONTANTS DES SOINS												
			DATE DU DEVIS												
			DATE DE L'EXECUTION												

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. Hajar ALAMI
Médecin Dentiste
Bd. Med V-Plce S. Mohammed Porte
204 Rés. Zine El Mahaba Porte B
Etg. 02 - Casablanca - Tél: 05 22 00 02 46

Dr. ALAMI Hajar

Médecin Chirurgien Dentiste

SOINS • CHIRURGIE • ORTHODONTIE • PARODONTIE
PROTHÈSE • BLANCHIMENT • RVG



د هاجر علمي

طبية جراحة الاسنان

علاج • جراحة • تقويم الأسنان • أمراض اللثة
ترميم • تبييض • أشعة رقمية

Casablanca, le : 28/12/2019 : الدار البيضاء, في

NOTE D'HONORAIRES

Docteur ALAMI Hajar à l'honneur de présenter ses meilleures salutations à M. (Mme) (Mlle)

Enfant Rachli ABDELLAH MANE

Et lui adresse pour les interventions suivantes :

- Détartrage Hunt et Bay
- Composite sur 16, 64, 36, 66

..... Sa note d'honoraires soit la

somme de :

11:00 Sept Cent Dirhams

1700,00 Dirhams.

IF: 3364 1678

Cachet et signature du médecin

INPE: 094186434

Dr. Hajar ALAMI
Médecin Dentiste

ICE: 00222563000000

Bd. Mohammed V, Place S. Mohammed
Rés. Zine El Maheb
Eg. 02 - Casablanca - Tel : 0522 40 02 46
Porte B
Porte 204
Porte 0246

N° 658, Boulevard Mohammed V, Angle Place Sidi Mohammed Résidence

Zine Al Mahaba Porte B, 2^{ème} Etage, Porte 204, Casablanca

Tél : 0522 40 02 46 - Urgence : 0650 22 03 40